

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 2 avril à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le vendredi 21 mars 2025 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRÉSENTS : 35
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 36

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean- Yves BRECIN, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Pierre DEWASNE, Marcel PÉTRÉ, Edith LANGLOIS, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Jacky GODARD, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Était absent excusé ayant donné un pouvoir : Christian HAURET a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN.

Étaient absentes excusées : Hélène PAYET, Yvonne LE GAC.

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Nicolas BARAY, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, David PICCAND, François REPEL, Jérémie DESGUEE, Josiane LECUYER, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20250402-19 : DEV_TOU_RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION « CIRCUIT DE QUALITE » AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CALVADOS 2025-2029

Contexte :

Il est rappelé que le conseil départemental du Calvados a mis en place un dispositif d'aide à l'entretien des sentiers de randonnée : « Politique randonnée départementale pour les circuits de qualité ».

Les sentiers doivent répondre aux critères « Circuits Qualités du Calvados » définis par le Conseil Départemental.

Dans ce cadre, Pré-Bocage Intercom s'engage sur les modalités d'entretien des circuits suivantes :

- Végétation (broyage et élagage) : entretien biennuel
- Balisage : entretien annuel

Cette présente décision a pour objectif la signature d'une convention pluriannuelle avec le Département pour une durée de cinq ans.

Les circuits éligibles sont les suivants :

- PR16 : Le sentier des Bruyères ;
- PR17 : Les hauts de Roucamp ;
- PR18 : Le petit tour de Bauquay ;
- PR19 : Le Mont d'Ancre ;
- PR20 : Les balcons de l'Odon ;
- PR21 : La vallée de l'Ajon ;
- PR22 : De l'Ecanet vers la Seulline ;
- PR23 : Le plateau de Claire-Fontaine ;
- PR31 : Le circuit de l'Orgeuil ;
- PR32 : De l'Odon à l'Ajon
- PR33 : Circuit le Mont Pinçon ;
- Boucle équestre de la Chapelle St Joseph (Linéaire commun au PR n°19)
- Boucle équestre 6 : Au fil de la Druance ;
- PR Jadis le Cordillon
- PR43 : La Butte de Caumont
- VTT FFC 31 : Les Chemins du Pays de Vire - L'Echappée Aunaise
- VTT FFC 32 : Les Chemins du Pays de Vire - Les Monts d'Aunay
- VTT FFC 33 : Les Chemins du Pays de Vire - Le Périple d'Odon
- VTT FFC 34 : Les Chemins du Pays de Vire - Les Terres Rouges
- VTT FFC 35 : Les Chemins du Pays de Vire - Le bois du Roi
- VTT FFC 36 : Les Chemins du Pays de Vire - A l'Assaut du Mont Pinçon
- VTT FFC 37 : Les Chemins du Pays de Vire - Le Schuss des Souches

Le linéaire total des 15 circuits pédestres et équestres et des 7 circuits VTT représente 107 000 ml de chemins non revêtus pour près de 320 000 ml au global (en intégrant le fait que plusieurs circuits passent par le même chemin).

Le Conseil départemental du Calvados plafonne la dépense éligible à 400 €/km et intervient à hauteur 40% de cette dépense.

Le Conseil départemental du Calvados interviendra à hauteur de 17 120.00 € TTC par an dans le cadre d'une convention pluriannuelle de cinq ans.

En matière d'entretien des chemins de randonnée, la communauté de communes ne dispose d'aucune autre convention de financement.

L'entretien des circuits de qualité est confié sur ce secteur à la BACER et à Rivières et Bocages

Coût d'entretien :

- Entretien du Balisage / an : 0,08 € et 0,10 € prix au ml
- Entretien Végétation / par passage : 0,34 € et 0,35 € prix au ml

Ainsi, les dépenses annuelles d'entretien des circuits de qualité sont évaluées à :

- Entretien du Balisage / an :
 - 210 600 ml * 0.08 € = 16 848 €
 - 110 000 ml * 0.10 € = 11 000 €
- Entretien Végétation / par an :
 - 70 000 ml * 2 fois d'année * 0.35 € = 49 000 €
 - 47 000 ml * 2 fois d'année * 0.34 € = 31 960 €

TOTAL = 108 808 €

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** la demande de renouvellement et d'actualisation de la convention d'entretien des circuits de randonnée de qualité avec le Département pour une durée de cinq ans
- **DE S'ENGAGER** à assurer un entretien bi-annuel de la végétation et annuel du balisage pour les dits circuits conformément à la convention d'entretien des circuits de randonnée
- **DE S'ENGAGER** à promouvoir ces itinéraires dans le cadre de la politique touristique de l'intercommunalité, en lien avec l'Office du Tourisme du Pays de Vire.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires et à signer les documents afférents.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,

Annick SOLIER



Le Président,

Gérard LEGUAY



Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20250402-20250402-19_DEL-DE
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025